

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXERCICE
DES DROITS DES PERSONNES**



Ce formulaire, établi dans le cadre de l'art. 25 de la Loi fédérale sur la protection des données du 1er septembre 2023 ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la Loi dite « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, vous permet de demander des informations sur le traitement de vos données personnelles gérées par la Fondation de prévoyance professionnelle en faveur de AROMED ou d'exercer vos droits sur les données personnelles faisant l'objet de ces traitements.

Ce formulaire doit être retourné signé à l'adresse : AROMED – Route des Avouillons 30 – 1196 Gland – Suisse ;
ou par e-mail à : DPO@aromed.ch.

**Identification
du demandeur**

Nom : Prénom :

Courriel : Téléphone :

Adresse :

Droit invoqué ⁽¹⁾

*⁽¹⁾ Voir notice
explicative pour
plus de détails
sur vos droits*

Je souhaite faire valoir le droit ci-dessous, en application de la Loi fédérale sur la protection des données du 1er septembre 2023 ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la Loi dite «Informatique et Libertés» n°78-17 du 6 janvier 1978 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données :

**Commentaire sur
votre demande
(optionnel)**

En complément de ce formulaire, je m'engage à transmettre la copie d'une pièce d'identité permettant au Responsable de traitement de m'authentifier formellement.

En renvoyant ce formulaire à la Fondation de prévoyance professionnelle en faveur de AROMED, je donne mon consentement pour le recueil et le traitement des données personnelles renseignées dans ce formulaire.

Les informations de ce formulaire permettent le traitement de votre demande et ne seront conservées qu'en cas de besoin impérieux de preuve. Elles sont enregistrées et transmises aux services la Fondation de prévoyance professionnelle en faveur de AROMED concernés par votre demande.

Lieu : Date :

Signature :



NOTICE EXPLICATIVE SUR LES DIFFERENTS DROITS

Droit d'accès

La personne concernée a le droit d'obtenir du Responsable de traitement la confirmation que les Données à Caractère Personnel (DCP) la concernant sont ou ne sont pas traitées et lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données en précisant notamment la finalité, la destination, la durée de conservation de ces données à caractère personnel

Droit d'opposition

La personne concernée peut à tout moment s'opposer à ce qu'un organisme utilise certaines données pour un objectif précis. L'opposition doit être motivée par des raisons tenant à la situation particulière de la personne concernée.

Droit de rectification

La personne concernée peut demander la rectification des informations inexactes ou incomplètes en lien avec la finalité du traitement

Droit de rectification

La personne concernée a le droit d'obtenir du Responsable de traitement, la suppression des Données à Caractère Personnel la concernant. Le Responsable de traitement a l'obligation de procéder à cet effacement dans les meilleurs délais lorsque :

La personne concernée a le droit d'obtenir du Responsable de traitement, la suppression des Données à Caractère Personnel la concernant. Le Responsable de traitement a l'obligation de procéder à cet effacement dans les meilleurs délais lorsque :

- Les DCP ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
- La personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le traitement ;
- La personne concernée s'oppose au traitement ;
- Les DCP ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- Les DCP doivent être effacées pour respecter une obligation légale prévue par le droit Suisse, le droit de l'Union ou par le droit de l'Etat membre auquel le Responsable de traitement est soumis.

Droit à la limitation du traitement

La personne concernée a le droit d'obtenir du Responsable de traitement la limitation du traitement lorsque les éléments suivants s'appliquent :

- L'exactitude des DCP est contestée ;
- Le traitement est illicite et la personne concernée s'oppose à leur effacement et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
- Le Responsable de traitement n'a plus besoin des DCP aux fins de traitements mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense des droits en justice ;
- La personne concernée s'est opposée au traitement.

Droit à la portabilité

Les personnes concernées ont le droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'elles ont fournies à un Responsable de traitement, dans un format structuré, couramment utilisé par la machine, et ont le droit de transmettre ces données à un autre Responsable de traitement sans que le Responsable de traitement auquel les DCP ont été communiquées y fasse obstacle. Lorsque la personne concernée exerce son droit à la portabilité des données, elle a le droit d'obtenir que les DCP soient transmises directement d'un Responsable de traitement à un autre, lorsque cela est techniquement possible.

Applicabilité des droits

L'application des droits susmentionnés doit respecter les bases légales régies par les art. 44 et suivants, les art. 85a et 86a de la Loi sur la Prévoyance Professionnelle et les art. 27i et 27j de l'Ordonnance sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (OPP2).

